

somme de fr. 3277 50, supérieures de fr. 777 50 à nos prévisions les plus optimistes.

La subvention de l'Etat est demeurée de fr. 8,000, telle qu'elle avait été arrêtée lors des pourparlers entre les deux Administrations.

Le Conseil Administratif a, en outre, ainsi que cela a été du reste annoncé dans le rapport à l'appui du projet de budget pour 1889, introduit auprès de l'autorité fédérale une demande de subvention pour l'année courante, en faisant entrer en ligne de compte les dépenses d'installation faites l'an dernier. Si, comme nous l'espérons, notre demande est agréée, ce sera un allègement important et qui nous paraît mérité, à ce chapitre de notre budget.

Nous pouvons, en résumé, constater le succès des premiers débuts de notre institution nouvelle. Des détails plus circonstanciés seront fournis en temps et lieu, ils ne sauraient trouver leur véritable place dans un compte-rendu financier.

II

Pavage en bois.

Le crédit voté par le Conseil Municipal le 24 février 1888 pour les travaux de pavage en bois était de Fr. 225.000 —

Il a été dépensé en 1888 Fr. 124.365 45

Somme sur laquelle nous avons imputé au compte budgétaire « Rues pavées », pour amortissement. » 15.000 —

La dépense nette sur ce crédit est donc de » 409.365 45

Il restait ainsi au commencement de l'exercice de 1889, pour l'achèvement des travaux prévus, une somme disponible de. Fr. 415.634 55

Nous avons donné plus haut, dans le chapitre consacré à la *Voirie*, quelques détails sur les travaux de pavage en bois exécutés en 1888.